



Municipalité de Rivière-Bleue  
32 des Pins Est  
Rivière-Bleue, Québec  
G0L 2B0

Avis public est par la présente donné, par la soussignée, directrice générale, que lors de la session régulière du conseil municipal, qui aura lieu mardi le 5 mai 2026, à 19 h 30, à la salle du conseil, le conseil municipal statuera à l'égard d'une demande de dérogation mineure pour le lot 5 904 749, route 232.

- Rendre réputé conforme l'agrandissement d'une construction dérogatoires protégées par droits acquis.
- Rendre réputé la marge avant de la résidence qui est de 4.67m. Cette marge est un droit acquis du bâtiment existant.
- Rendre réputé conforme l'agrandissement de la résidence qui sera supérieure à 50% de la superficie totale du bâtiment existant. La superficie de l'agrandissement sera de 60.04m<sup>2</sup>.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil lors de la séance mentionnée ou faire parvenir, ses commentaires par écrit à l'intention de la soussignée, avant la tenue de cette séance.

Donné à Rivière-Bleue, ce 14ième jour du mois avril 2026.

Claudie Levasseur  
Directrice générale